

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 14 – Cross Country

Mise à jour : 23 septembre 2016



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 15
III. Responsabilité	Page 18
Annexes	Page 22

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport CrossCountry a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Informations complémentaires

Qualification des équipes – Quotas

- Des quotas déterminent le nombre total d'équipes qualifiées par académie (voir ci-dessous).
- Ce quota est utilisable dans la répartition stricte équipes de collèges / équipes de lycée mentionnée.
- Dans les Quotas Lycée, il est souhaitable qu'un quota soit attribué à une équipe de lycée professionnel de l'Académie.
- Les quotas sont calculés par rapport au nombre de pratiquants crosscountry dans l'académie lors de l'année scolaire n-1. L'académie organisatrice bénéficie toujours d'un nombre d'équipe supérieure.

L'équipe championne d'académie dans chaque catégorie est systématiquement qualifiée.

ATTENTION : Les vérifications des compositions d'équipes devront se faire dès le premier niveau de compétition.

Particularité CF Crosscountry :

- Les championnats de France UNSS de crosscountry n'ont plus de distinction « Excellence » et « Établissement ». Ils sont appelés championnat de France Excellence et sont donc ouverts à TOUTES les AS.
- Les concurrents courent dans la course correspondant à leur catégorie d'âge avec les distances de la catégorie.
- Le programme des courses est composé de : une course cadet garçon, une course cadette fille, une course minime garçon, une course minimes fille, une course junior/senior garçon, une course junior/séniore fille.

Lycée Professionnel

- Un titre de champion de France UNSS Lycée Professionnel mixte sera décerné.
- L'équipe est composée de (CG/JG/S1G/CF/JF/S1F), en open.
- Les élèves de l'équipe courent dans la course correspondant à leur catégorie d'âge avec les distances de la catégorie

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats académiques par les directeurs régionaux :

- 16 décembre 2016

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement / Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Quotas Championnat de France UNSS Crosscountry 2017

ACADÉMIES	MINIMES	LYCÉES	TOTAL
Aix/Marseille	5	6	11
Amiens	4	6	10
Besançon	4	5	9
Bordeaux	5	7	12
Caen	4	6	10
Clermont-Ferrand	4	5	9
Corse	2	3	5
Créteil	4	6	10
Dijon	4	5	9
Grenoble	7	10	17
Guadeloupe	1	2	3
Guyane	1	1	2
La Réunion	3	4	7
Lille	7	11	18
Limoges	3	4	7
Lyon	4	6	10
Martinique	1	1	2
Mayotte	1	1	2
Montpellier	4	5	9
Nancy/Metz	4	6	10
Nantes	5	7	12
Nice	4	5	9
Orléans/Tours	4	6	10
Paris	2	3	5
Poitiers	4	6	10
Reims	4	5	9
Rennes	4	6	10
Rouen	4	5	9
Strasbourg	4	5	9
Toulouse	5	6	11
Versailles	8	10	18
Total	120	164	284



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Santé

- **Course Solidarité « Le DéFit' »** – Sport santé à instaurer dans chaque cross. Informations auprès des SD et SR UNSS. Documents, éléments de communication et informations sur OPUSS « Le DéFit' »

Objectif : lutter contre la sédentarité.

« Promouvoir la santé par le sport » - *Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques (pôle ressources national sport et santé – ministère des sports)*

Equipe de 2, 1 parcours en boucle, format adaptable sur site : course à obstacle facile, course tout terrain, marche, marche nordique possible, course avec passage par ateliers

- Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.
- Faire de l'ensemble des crosscountry UNSS, rassemblements massifs pour nos licenciés et enseignants d'EPS, des événements également axés sur une véritable sensibilisation en action des problématiques de sport-santé (stands, ateliers, prévention etc.).

Clip: <http://www.dailymotion.com/video/x4t574z>

International – Championnat du monde scolaire ISF

Le prochain championnat du Monde ISF de crosscountry aura lieu en 2018, à Paris. Il n'y a pas de championnat du monde scolaire ISF de crosscountry cette année.

Relations AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFÉ participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFE.

Développement Durable

La pratique de l'athlétisme entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Rubalise bio dégradable, ou réutilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).

- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Le trophée « Camille Muffat - Fille en Or UNSS » peut être mis en place au niveau départemental et académique en 2016 2017.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le crosscountry et l'athlétisme :

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d'athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

Des formations « sport santé » pourront être proposées par l'UNSS et ses partenaires lors de chaque cross.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFA

La convention entre l'UNSS et la FFA précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :

Certification départementale

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

Certification académique

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

Certification nationale

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Jean-Luc MARTIN
Emilie COLSENET
Fred MOUTARDE
Magalie DEROUICHE

Responsable Jeunes Officiels UNSS
Responsable Jeunes Officiels UNSS

FFA

Marie-Claire BRUCK
Alain DONIAS
Philippe LEYNIER

Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE
Philippe TANCHON
Hélène FALCON

Responsable Formation

Responsable Communication

**Associations sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2016 et
n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

NÉANT